



Assurance maladies graves



Une aide précieuse dans les moments difficiles

Ceux qui ont une maladie grave doivent souvent engager des dépenses importantes qu'ils n'avaient pas prévues. En ajoutant une assurance maladies graves à votre régime d'assurance collective, vous démontrez une fois de plus à vos employés que vous vous souciez de leur bien-être. Si le malheur arrive, ils seront mieux équipés pour affronter les conséquences financières qui en découlent.

Un montant à utiliser en toute liberté

Le principe de notre assurance maladies graves est simple: si l'assuré reçoit le diagnostic d'une maladie grave admissible, nous lui versons **un montant forfaitaire libre d'impôt**. Il peut ensuite utiliser cet argent comme il le souhaite (rembourser des dettes, payer de nouveaux traitements, adapter la maison, voyager, etc.).

Des maladies qui frappent trop souvent

- En 2017, on estime que 221 Canadiens sont morts d'un cancer chaque jour¹.
- Plus de 350 000 personnes sont hospitalisées chaque année en raison d'une maladie du cœur ou d'un AVC².

Plusieurs prestations possibles

Contrairement à d'autres produits sur le marché, notre assurance maladies graves reste en vigueur tant que les primes sont payées. Ainsi, un assuré qui reçoit plusieurs diagnostics de maladies admissibles au cours de sa vie pourra toucher d'autres prestations. Même chose en cas de récurrence de cancer; si celui-ci réapparaît, l'assuré recevra le plein montant de la prestation.

Exemple de paiements de prestations pour un capital assuré de 50 000 \$

Maladie grave	Paiement
Philippe est victime d'une crise cardiaque	50 000 \$
Par la suite, il reçoit un diagnostic de cancer de la prostate au stade A	5 000 \$ (payable une seule fois à vie)
Après, il apprend qu'il souffre d'un cancer du côlon	50 000 \$

Vos options

Plusieurs choix s'offrent à vous si vous décidez d'offrir une assurance maladies graves à vos employés:

- Offrir l'assurance à vos employés uniquement, ou l'offrir aussi à leur conjoint et à leurs enfants.
- Opter pour une adhésion obligatoire, facultative ou une combinaison des deux.
- Permettre l'accès à une garantie de base couvrant les quatre principales maladies graves ou à une garantie enrichie, l'une des plus complètes sur le marché, couvrant 31 maladies.



¹ Société canadienne du cancer (2018).

² Institut canadien d'information sur la santé (2013).

Maladies et interventions chirurgicales couvertes

	PROTECTION DE BASE	PROTECTION ENRICHIE
	Paiement de 100% du capital assuré	
ADHÉRENT ET CONJOINT	<ul style="list-style-type: none"> • Accident vasculaire cérébral (AVC) • Cancer (mettant la vie en danger) • Chirurgie coronarienne • Crise cardiaque (infarctus du myocarde) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accident vasculaire cérébral (AVC) • Anémie aplasique • Brûlures sévères • Cancer (mettant la vie en danger) • Cardiomyopathie dilatée • Cécité • Chirurgie coronarienne • Chirurgie de l'aorte • Coma • Crise cardiaque (infarctus du myocarde) • Dystrophie musculaire • Hépatite virale fulminante • Hypertension artérielle pulmonaire primitive • Infection au VIH dans le cadre de l'occupation • Insuffisance hépatique à un stade avancé • Insuffisance rénale • Maladie d'Alzheimer • Maladie de Parkinson • Maladie du neurone moteur • Méningite bactérienne • Paralyse • Perte d'autonomie • Perte de la parole • Perte de membres • Remplacement des valves du cœur • Sclérose en plaques • Sclérose généralisée évolutive • Surdit� • Transplantation d'un organe vital • Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente • Tumeur c�r�brale b�nigne
ENFANT	<p>Mêmes maladies et interventions que les adultes, plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • D�ficiency mentale grave • Fibrose kystique • L�sion c�r�brale grave • Maladies cong�nitaes du c�ur n�cessitant une chirurgie • Paralyse c�r�brale • Spina bifida cystica • Trisomie 21 	<p>Mêmes maladies et interventions que les adultes, plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • D�ficiency mentale grave • Fibrose kystique • L�sion c�r�brale grave • Maladies cong�nitaes du c�ur n�cessitant une chirurgie • Paralyse c�r�brale • Spina bifida cystica • Trisomie 21
	Paiement de 10% du capital assur� (maximum de 25 000\$)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Angioplastie coronarienne • M�lanome malin au stade 1A • Cancer de la prostate au stade A • Cancer du sein 	

Envisager l'avenir en toute confiance

Choisir Desjardins Assurances

C'est choisir la force et la stabilité d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Elle s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et mêmes internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde.

C'est choisir une entreprise qui prône des comportements sains afin que ses membres et clients aient une santé physique, mentale et financière équilibrée. Elle véhicule ces valeurs en s'associant avec des partenaires tels que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et la Société canadienne du cancer.

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Montréal

514 285-7880
1 800 363-3072

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

Québec

418 838-7800
1 877 828-7800

St. John's

1 800 567-8881

Edmonton

780 822-2293

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485

desjardinsassurancevie.com

Ce document résume la nature et les conditions de l'assurance maladies graves. Il n'a aucune valeur contractuelle. Pour obtenir des réponses à toute interrogation quant à la nature et aux conditions de l'assurance maladies graves, reportez-vous au contrat d'assurance qui contient l'ensemble des conditions et des modalités qui s'y rapportent. De plus, certaines exclusions, limitations et restrictions peuvent s'appliquer.



cestmavie.cancer.ca



fondsdesdecouvertes.ca



Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada** utilisées sous licence.